

Commune de Marly

Séance du Conseil général du 22 mai 2024

Message 01-24 du Conseil communal au Conseil général relatif aux comptes 2023

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a le plaisir de vous soumettre, en annexe, les comptes inhérents à l'exercice 2023 qui ont été approuvés lors de sa séance du 26 mars 2024. Il rappelle que ces comptes 2023 sont présentés pour la deuxième fois conformément aux normes de MCH2.

Le budget 2023 prévoyait un déficit de Fr. 3'145'085.- pour un total de charges de Fr. 52'528'303.-. Pour diverses raisons qui sont expliquées plus loin, le résultat de l'exercice 2023 présente une perte bien en dessous du budget, soit un montant de Fr. 117'779.79 pour un total de charges de Fr. 51'499'678,59, ceci après

- les amortissements du patrimoine administratif de Fr. 2'235'240.40 (+Fr. 59'634.40 par rapport au budget) ;
- l'attribution au financement spécial pour les chapitres environnementaux (eau potable, eaux usées et gestion des déchets) de Fr. 961'694.07 (+Fr. 129'356.07 par rapport au budget) et le prélèvement au financement spécial pour Fr. 263'449.45 (-Fr. 91'138.55 par rapport au budget);
- le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif (PA) de Fr. 103'454.60.

Vous trouverez, sous les chapitres, des commentaires expliquant les écarts de certains comptes. Cependant, nous croyons utile de relever ci-dessous les éléments prépondérants ayant permis d'atteindre des comptes 2023 pratiquement équilibrés (*voir charges et revenus par natures aux pages 43-49*), à savoir :

- Les charges du personnel y compris les cotisations patronales (nature 30) s'élèvent à Fr. 9'413'153.02 et sont inférieures au budget de Fr. 858'649.98. Cet écart important est avant tout dû à la diminution de la masse salariale et dans une moindre mesure aux autres charges du personnel, notamment les dépenses de formation.
- Les charges de biens et d'exploitation ainsi que de services (nature 31) diminuent de Fr. 40'083.72 par rapport au budget. A relever les baisses de Fr. 53'386.86 concernant les charges de matériel et marchandises et de Fr. 50'445.32 concernant les immobilisations ne pouvant être portées à l'actif (311) dont les meubles, machines, appareils, licences, etc. En revanche, les prestations de services et honoraires (313) augmentent de Fr. 67'695.04 par rapport au budget. Le Conseil communal a dû réitérer le mandat avec l'ACOPOL en raison de l'absence prolongée de nos policiers pour raison de maladie.
- Les dépenses de consommation d'eau, de chauffage, d'électricité, etc. (natures 312) sont globalement en baisse de Fr. 60'940.70 par rapport au budget.
- Comme pour l'exercice 2022, l'aide matérielle MIS (brut) au niveau social (5720.3637.00) est inférieure de Fr. 137'461.55, de même que les frais de fonctionnement MIS (mesures d'insertion sociale) inférieurs de Fr. 51'822.-.

S'agissant des revenus fiscaux (nature 40), nous notons une progression fort réjouissante de Fr. 895'955.55. Les détails sont fournis plus loin sous le chapitre 9 « Finances et Impôts ».

Comptes de résultats à trois niveaux

	Comptes 2023	Ecarts C 2023 - B 2023	Budget 2023	Comptes 2022
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	9'413'153.02	-858'649.98	10'271'803.00	8'780'083.19
31 Charges de biens et services et autres charges	6'274'746.28	-40'083.72	6'314'830.00	5'748'571.41
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'235'240.40	+59'634.40	2'175'606.00	2'175'418.80
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	961'694.07	+129'356.07	832'338.00	936'085.96
36 Charges de transferts	27'204'592.86	-215'908.14	27'420'501.00	26'022'375.48
37 Subventions à redistribuer	-	-	-	-
Revenus d'exploitation				
40 Revenus fiscaux	-29'888'955.55	+895'955.55	-28'993'000.00	-29'128'326.81
41 Patentes et concessions	-	-	-	-
42 Taxes	-6'735'275.38	+881'475.38	-5'853'800.00	-6'125'029.07
43 Revenus divers	-	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-463'966.55	+109'378.55	-354'588.00	-194'212.71
46 Revenus de transferts	-8'973'066.54	-188'258.46	-9'161'325.00	-8'616'711.59
47 Subventions à redistribuer	-	-	-	-
Résultat provenant des activités d'exploitation [REX]	28'162.61	-2'624'202.39	2'652'365.00	-401'745.34
34 Charges financières	1'069'419.16	+37'419.16	1'032'000.00	804'657.07
44 Revenus financiers	-876'347.38	+440'567.38	-435'780.00	-495'935.60
Résultat provenant des financements [RFI]	193'071.78	-403'148.22	596'220.00	308'721.47
Résultat opérationnel [ROP = REX + RFI]	221'234.39	-3'027'350.61	3'248'585.00	-93'023.87
38 Charges extraordinaires	-	_	_	_
48 Revenus extraordinaires	-103'454.60	-45.40	-103'500.00	-103'454.60
Résultat extraordinaire [REO]	-103'454.60	+45.40	-103'500.00	-103'454.60
Résultat total du compte de résultats [= ROP + REO]	117'779.79	-3'027'305.21	3'145'085.00	-196'478.47

Le premier niveau du compte de résultats indique le résultat opérationnel se composant du résultat provenant des activités d'exploitation, que l'on peut résumer par résultat structurel, et du résultat provenant de financements (ou résultat financier).

Le deuxième niveau indique le résultat des opérations dites extraordinaires. Il est important de souligner que ces opérations extraordinaires sont rares et résultent généralement d'activités que la commune ne pouvait déterminer. En l'occurrence, ce revenu extraordinaire est lié au bénéfice résultant de la réévaluation du patrimoine administratif, bénéfice devant être amorti dans les dix ans à raison de Fr. 103'454.60 par année.

Le troisième niveau correspond au résultat total, à savoir l'addition du résultat opérationnel et du résultat extraordinaire, résultat total qui vient modifier le capital propre.

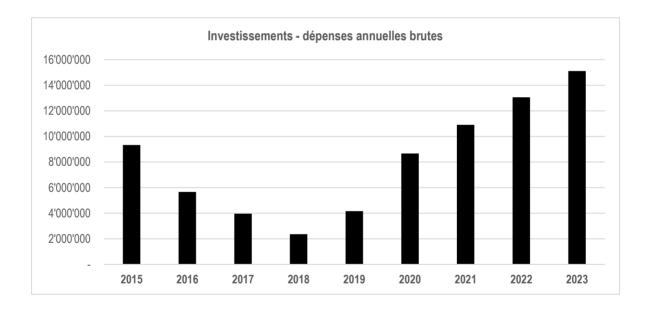
Compte des investissements

Compte des investissements	Comptes 2023	Budget 2023 en francs	Comptes 2022
Recettes totales	15 112 237.34	40 689 100.00	13 060 226.46
Dépenses totales	907 612.05	250 000.00	783 201.60
Investissements nets	14 204 625.29	40 439 100.00	12 277 024.86

Les investissements nets 2023 se sont élevés à Fr. 14'204'625.29 pour des dépenses de Fr. 15'112'237.34 et des recettes de Fr. 907'612.05. Les investissements terminés en 2023 présentent un total non dépensé de Fr. 313'187.03 sur un montant global de crédits accordés pour Fr. 6'104'100.- (dépenses : Fr. 5'790'912.97). Ces derniers figurent aux pages 59-61 des comptes.

Les projets en cours de réalisation au 31 décembre 2023 représentent un total de **Fr. 18'215'197.11** (cf. page 62 des comptes).

Le graphique ci-dessous permet de constater l'évolution des dépenses annuelles brutes d'investissements de 2015 à 2023.



Commentaires spécifiques aux comptes 2023

Personnel communal

Les dépenses totales des charges du personnel, comprenant également les cotisations patronales, se sont élevées en 2023 à Fr. 9'413'153.02 dont l'écart par rapport au budget s'élève à Fr. 858'649.98. Des commentaires au sujet des écarts par rapport au budget 2023 peuvent être consultés sous les chapitres par fonction.

S'agissant de notre personnel administratif et d'exploitation, le tableau ci-après vous renseigne sur la situation des équivalents plein temps (EPT) en 2023.

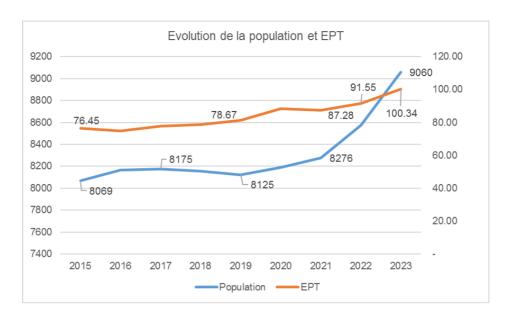
Nous vous présentons ci-dessous le tableau des EPT concernant notre personnel administratif et d'exploitation.

	COMPTES 2023	BUDGET 2023	Ecarts
	EPT	EPT	EPT
AES	7.42	7.56	-0.14
Crèche	18.39	18.88	-0.49
Ecoles	4.52	4.44	0.08
Police	3.2	3.1	0.1
Défense militaire	0.6	0.6	0
Agents de surveillance	1.2	1.2	0
Services généraux	12.05	12.4	-0.35
Bibliothèque	1.9	1.92	-0.02
Finances	3.83	4.4	-0.57
Urbanisme et patrimoine	3.2	4.48	-1.28
Bâtiments administratifs	1.38	1.64	-0.26
Personnel d'exploitation	11.78	10.94	0.84
Gestion des déchets	10.35	9.81	0.54
Routes communales	10.55	9.01	0.54
Eaux usées	3.41	2.98	0.43
Eaux claires	3.41	2.90	0.43
PITSC	6.02	6.40	-0.38
Cohésion sociale/MPT	4	4.35	-0.35
Champignons			0
Cimetière			0
Politique senior +	0.32	0.35	-0.03
Service social	6.77	7.7	-0.93
TOTAL	100.34	103.15	-2.81

Evolution de la population et des EPT

Il est intéressant de comparer l'évolution de la population résidente et de l'effectif du personnel communal entre les années 2015 et 2023.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population	8 069	8 165	8 175	8 155	8 125	8 188	8 276	8 576	9 060
EPT	76.45	74.87	77.74	78.67	81.40	88.40	87.28	91.55	100.34



Charges de transfert

Ces dépenses sont ventilées dans de nombreux comptes inhérents à des fonctions spécifiques. Les charges de transfert - anciennement charges liées - totales (compte nature 36) se sont élevées en 2023 à Fr. 27'204'592.86, en diminution de Fr. 215'908.14 par rapport au budget, mais en augmentation de Fr. 1'182'217.38 (+4.5%) en regard des comptes 2022. Nous allons plus loin commenter les écarts principaux liés à cette augmentation de plus d'un million de francs. La part des charges de transfert en comparaison des charges totales (hors imputations internes) de plus de 47,1 millions s'élève à 57,7% (58.5% en 2022).

Le tableau ci-dessous précise les principales charges de transfert comprenant les participations de la commune de Marly à des institutions cantonales et autres associations de communes.

Evolution cha	rges liées	Comptes 2023	Budget 2023	Ecarts C2023- B2023	Ecarts	Comptes 2022
	Totaux généraux	17'309'249	17'300'170	9'079	0.1%	16'160'987
1400.3132.01	Part. frais de fonctionnement des curatelles	510'514	492'660	17'854	3.6%	389'791
1620.3611.00	Participation aux coûts de fonctionnement PCI XXI Participation aux dépenses cantonales	15'632	18'450	-2'818	-15.3%	16'050
2110.3611.00	(Trait.pers.enseign.)	651'396	645'605	5'791	0.9%	626'531
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales (Trait.pers.enseign.)	2'698'688	2'674'440	24'248	0.9%	2'560'067
2120.3614.00	Participation à l'Ecole régionale alémanique Fribourg ERAF	368'563	281'885	86'678	30.7%	261'053
2130.3612.00	Participation au Cycle d'orientation	3'252'621	3'320'000	-67'379	-2.0%	3'289'316
2140.3611.00	Participation au Conservatoire	196'692	169'770	26'922	15.9%	162'753
2200.3611.00	Mesures pédago-thérap. disp. par des prestataires privés	67'886	55'375	12'511	22.6%	56'726
2200.3631.00	Part. aide instit. spécialisées pers. handicapées/inadaptées	1'123'548	1'087'960	35'588	3.3%	1'059'450
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	33'202	36'380	-3'179	-8.7%	24'607
	Particip. subvention frais accompagnement					
4120.3631.00	personnes âgées	1'452'382	1'470'190	-17'808	-1.2%	1'401'438
5230.3631.00	Part. cantonale aide instit. spécialisées et handicapés	2'345'351	2'299'835	45'516	2.0%	2'245'417
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative	43'661	55'830	-12'170	-21.8%	51'635
5430.3631.00	Part. avances sur contributions d'entretien non récupérées	57'212	62'925	-5'713	-9.1%	55'871
5590.3631.00	Contribution des communes Fonds cantonal de l'emploi	159'026	141'085	17'941	12.7%	141'083
5720.3612.10	Part. LASoc, services sociaux spécialisés	60'051	63'870	-3'819	-6.0%	52'964
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction	18'182	16'960	1'222	7.2%	18'927
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	71'178	59'900	11'278	18.8%	68'756
6220.3611.00	Part. aux dépenses relatives au trafic régional	738'104	800'000	-61'896	-7.7%	735'456
8500.3612.00	Part. à l'association régionale de la Sarine (ARS)	23'188	26'480	-3'292	-12.4%	11'136
9500.3601.00	Part aux frais de perception impôts sur les véhicules	11'755	11'550	205	1.8%	11'169

	Pássau Caulá Carina	010441040	010401005	71000		417001500
	Réseau Santé Sarine	2'011'616	2'018'685	-7'069		1'766'529
1500.3612.03	Participation communale au bataillon Sarine	184'958	185'380	-422	-0.2%	-
4120.3612.01	Participation aux frais financiers des homes	775'101	776'170	-1'069	-0.1%	770'114
4120.3612.02	Part aux frais financiers de rattrapage	-	-	-	-	31'767
4120.3612.03	Part aux frais de coordination des homes	38'345	38'530	-185	-0.5%	37'089
4120.3612.04	Participation à Passepartout Sarine	4'109	4'125	-16	-0.4%	4'083
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales	407'644	407'650	-7	0.0%	387'302
4210.3612.10	Participation aux soins à domicile (SASDS)	491'952	495'910	-3'958	-0.8%	432'629
4220.3612.00	Participation communale aux ambulances SAS	109'506	110'920	-1'414	-1.3%	103'546
	Agglo	1'398'801	1'490'335	-91'534		1'154'262
0210.3612.90	Agglo Participation à l'Agglo - Finances	1'398'801 86	1'490'335 2'030	-91'534 -1'944	-95.8%	1'154'262 1'505
0210.3612.90 0220.3612.90					-95.8% -12.6%	
	Participation à l'Agglo - Finances	86	2'030	-1'944		1'505
0220.3612.90	Participation à l'Agglo - Finances Participation à l'Agglo - administration générale	86 104'011	2'030 119'065	-1'944 -15'054	-12.6%	1'505 107'920
0220.3612.90 3290.3612.90	Participation à l'Agglo - Finances Participation à l'Agglo - administration générale Participation promotion culturelle (Agglo)	86 104'011 258'417	2'030 119'065 264'465	-1'944 -15'054 -6'048	-12.6% -2.3%	1'505 107'920 248'341
0220.3612.90 3290.3612.90 6220.3612.90 7900.3612.90	Participation à l'Agglo - Finances Participation à l'Agglo - administration générale Participation promotion culturelle (Agglo) Part. aux transports régionaux (Agglo-mobilité)	86 104'011 258'417 872'004 63'030	2'030 119'065 264'465 899'830 99'170	-1'944 -15'054 -6'048 -27'826	-12.6% -2.3% -3.1% -36.4%	1'505 107'920 248'341 648'436 54'922
0220.3612.90 3290.3612.90 6220.3612.90	Participation à l'Agglo - Finances Participation à l'Agglo - administration générale Participation promotion culturelle (Agglo) Part. aux transports régionaux (Agglo-mobilité) Participation à l'aménagement régional (Agglo) Participation à l'Association touristique régionale (Agglo)	86 104'011 258'417 872'004	2'030 119'065 264'465 899'830	-1'944 -15'054 -6'048 -27'826	-12.6% -2.3% -3.1%	1'505 107'920 248'341 648'436
0220.3612.90 3290.3612.90 6220.3612.90 7900.3612.90	Participation à l'Agglo - Finances Participation à l'Agglo - administration générale Participation promotion culturelle (Agglo) Part. aux transports régionaux (Agglo-mobilité) Participation à l'aménagement régional (Agglo) Participation à l'Association touristique régionale	86 104'011 258'417 872'004 63'030	2'030 119'065 264'465 899'830 99'170	-1'944 -15'054 -6'048 -27'826 -36'140	-12.6% -2.3% -3.1% -36.4%	1'505 107'920 248'341 648'436 54'922

Revenus de transfert

Pour être correct, il faut également mentionner les revenus de transfert (nature 46) qui se sont élevés, en 2023, à Fr. 8'973'066.54, en augmentation de Fr. 356'354.95 en comparaison aux résultats de 2022 (en baisse par rapport au budget 2023 de Fr. 188'258.46).

Vous trouverez, ci-après, les écarts principaux pour lesquels nous apportons des commentaires. Les montants peuvent être consultés sous les charges par nature.

COMMENTAIRES PAR CHAPITRE

O. ADMINISTRATION GENERALE

Nature 3010	Salaires du personnel administratif et	Comptes 23	Budget 23	Variation
	d'exploitation			
	3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	7 848 329.66	8 308 145.00	-459 815.34
	3010.09 Remboursement salaires par assurances	- 182 188.95	0.00	-182 188.95
	Total	7 666 140.71	8 308 145.00	-642 004.29

		Comptes	Budget	Ecarts
		2023	2023	
	Totaux	7'848'329.66	8'308'145.00	-459'815.34
0210.3010.00	Salaire du personnel communal (finances)	465'171.30	478'560.00	-13'388.70
	-Engagement d'un collaborateur en cours d'année			
0220.3010.00	Salaire du personnel communal (services généraux)	1'118'414.40	1'091'445.00	26'969.40
	- Heures payées durant une absence maladie longue durée			
*0290.3010.00	Salaires personnel d'exploitation (immeubles administratifs)	127'118.78	126'460.00	658.78
1110.3010.00	Salaire du personnel communal (police)	313'032.15	302'120.00	10'912.15
1610.3010.00	Salaire du personnel (défense militaire)	44'311.65	44'740.00	-428.35
1626.3010.00	Salaires du personnel communal ORCOC	2'250.00	-	2'250.00
*2170.3010.00	Salaires du personnel communal bât. scolaires	762'581.03	883'520.00	-120'938.97
	- La ventilation du personnel de la voirie impacte directement ce compte et il y a eu moins d'auxiliaires			
2186.3010.00	Salaires du personnel communal AES	515'884.70	537'390.00	-21'505.30
	- Optimisation des ressources			

2196.3010.00	Salaire du personnel communal (secteur école)	496'585.56	483'320.00	13'265.56
	- Heures faites et payées durant le délai de congé d'une collabor démissionnaire	atrice		
3216.3010.00	Salaire du personnel bibliothèque régionale	140'130.23	198'480.00	-58'349.77
	- les heures passées à la bibliothèque de Treyvaux sont intégrées au taux d'activité			
3422.3010.00	Salaire du personnel (secteur cohésion sociale)	301'150.10	385'480.00	-84'329.90
	- Engagement en cours d'année			
*3424.3010.00	Salaire du personnel communal parcs publiques	383'577.68	-	383'577.68
4210.3010.00	Salaire du personnel (senior+)	39'719.45	39'630.00	89.45
4340.3010.00	Salaire du personnel du contrôles des champignons	7'150.00	7'000.00	150.00
5451.3010.00	Salaire du personnel (Crèche)	972'784.76	1'029'515.00	-56'730.24
	- Limitation des engagements et optimisation des ressources	****	***************************************	
5790.3010.00	Salaire du personnel (Assistance, Service social Marly)	692'088.50	709'760.00	-17'671.50
	- Imputation différenciée par rapport au budget et un congé maternité			
5791.3010.00	Salaire du personnel PITSC	273'552.95	296'000.00	-22'447.05
	- Moins d'améliorateurs d'environnement engagés (rapport budget)			
*6150.3010.00	Salaire du personnel Edilité	248'040.78	630'500.00	-382'459.22
6155.3010.00	Salaire du personnel (places de stationnement)	73'557.45	77'130.00	-3'572.55
	- Une personne a diminué un peu son taux d'activité en cours d'année			
7101.3010.00	Salaire du personnel (eaux)	178'225.78	180'565.00	-2'339.22
7201.3010.00	Salaire du personnel (eaux usées)	120'080.51	118'755.00	1'325.51
*7301.3010.00	Salaire du personnel (gestion des déchets)	237'344.73	179'900.00	57'444.73
	Salaire du personnel (cercle inhumation)			
*7716.3010.00	- Les creuses de tombes sont directement ventilées maintenant sur ce compte, pour répondre aux normes MCH2	23'500.88	3'500.00	20'000.88
7900.3010.00	Salaire du personnel (urbanisme et patrimoine)	312'076.29	504'375.00	-192'298.71
	- Toujours un poste de stagiaire SIT ainsi que le poste de spécial pourvu qu'en 2024 et qui est à affecter au Secrétariat général	liste en projet urbair	n qui n'a été	

^{*} La clé de répartition des heures dévolues à chaque activité a été revue et adaptée à la réalité.

Nature 3010.09	Remboursement de salaires du personnel par les assurances	Comptes 23	Budget 23	Variation
		-182 188.95	0.00	-182 188.95

Il s'agit des indemnités versées par les assureurs pour le personnel en cas de maladie ou accidents. Aucune inscription au budget n'est effectuée étant précisé qu'il n'est pas possible de déterminer, à l'avance, les cas pour l'année suivante. Cette nature vient réduire le total de la nature 3010 selon détail ci-avant.

Nature 305	Cotisations patronales	Comptes 23	Budget 23	Variation
		1 360 026.85	1 503 060.00	-143 033.15

Cette baisse des cotisations patronales s'explique par la diminution de la masse salariale budgétisée dont les explications figurent ci-dessus.

Nature 3090	Formation et perfectionnement du personnel	Comptes 23	Budget 23	Variation
		43 202.35	106 650.00	-63 447.65

Les formations prévues en 2023 n'ont, d'une part, pas toutes pu être réalisées comme souhaitées et d'autre part, le concept de santé et sécurité au travail n'a pu être initié en 2023 pour des raisons de disponibilités du spécialiste. Celle-ci est en cours en 2024.

0110.3000.00	Jetons de présence du Conseil général	Comptes 23	Budget 23	Variation
		15 250.00	18 800.00	- 3 550.00

La séance de relevé prévue au budget pour le mois de décembre 2023 (deuxième séance du Conseil général consacrée aux budgets) n'a pas eu lieu.

0110.3170.00	Frais liés aux séances	Comptes 23	Budget 23	Variation
		1 521.70	5 000.00	- 3 478.30

Du fait du tournus de présidence, il n'y a pas eu de sortie du Conseil général durant l'année 2023.

0120.3170.01	Promotions civiques	Comptes 23	Budget 23	Variation
		0.00	1 500.00	- 1 500.00

Les promotions civiques se sont déroulées dans le cadre de la Fête du village et le montant a été pris dans le budget global de cette manifestation.

0210.3130.30	Frais de poursuite	Comptes 23	Budget 23	Variation
		0.00	57 000.00	- 57 000.00

Le budget envisageait un montant de Fr. 57'000.- pour les frais de poursuites sous cette rubrique. Lors de l'exercice 2023, des comptes séparés sous d'autres rubriques (répartition plus adéquate au plan comptable MCH2) ont été ouverts pour enregistrer ces frais. Dans la globalité, le total des frais attribués aux poursuites s'élève à Fr. 81'221.16 contre Fr. 64'100.- envisagés au budget. Le détail des répartitions se présente comme suit :

		Comptes 2023 Charges	Budget 2023 Charges	Comptes 2022 Charges
0210.3130.30	Frais de poursuites finances		57'000.00	71'093.82
	Frais de poursuites services généraux Frais de poursuites police	4'629.65 4'626.45		
1500.3130.30	Frais de poursuites service feu communal Frais de poursuites approvisionnement en	17'936.85	7'000.00	8'102.30
7101.3130.30	eau	17.20		
7201.3130.30	Frais de poursuites eaux usées	170.90		
7301.3130.30	Frais de poursuites gestion déchets	282.40	100.00	
9100.3130.30	Frais de poursuites impôts	53'557.71		
	Totaux	81'221.16	64'100.00	79'196.12

0210.4499.00	Remboursement frais de poursuites finances	Comptes 23	Budget 23	Variation
		- 150.00	36 000.00	- 36 150.00

Le budget envisageait un montant de Fr. 36'000.- pour les remboursements des frais de poursuites sous cette rubrique. Comme pour la rubrique précédente, des comptes séparés ont été intégrés en 2023.

		Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2022
		Revenus	Revenus	Revenus
0210.4499.00	Remboursement frais de poursuites finances	-150.00	36'000.00	50'253.65
0220.4499.00	•	17'179.15	30 000.00	30 233.03
1110.4499.00	Remboursement frais de poursuites police	8'621.27		
1500.4499.00	Remboursement frais de poursuites service feu communal Remboursement frais de poursuites approvisionnement en	70'233.35	4'500.00	1'536.75
7101.4499.00	eau	80.30		
7201.4499.00	Remboursement frais de poursuites eaux usées	679.45		
7301.4499.00	Remboursement frais de poursuites gestion déchets	2'981.65		
9100.4499.00	Remboursement frais de poursuites impôts	264'179.30		
	Totaux	363'804.47	40'500.00	51'790.40

L'écart important, tant au budget 2023 qu'aux comptes 2022, est consécutif au fait de la mise en compte (facturation) des frais de poursuites sur les divers postes débiteurs afin de correspondre aux états des poursuites en cours ou des actes de défaut de biens (pratique nouvelle dès 2023). En 2022, les montants ne correspondaient ainsi qu'à des remboursements effectifs (paiements des débiteurs).

0220.3090.00	Formation généraux)	et	perfectionnement	(services	Comptes 23	Budget 23	Variation
					10 732.80	53 250.00	- 42 517.20

Le concept de sécurité et santé au travail budgétisé à Fr. 30'000.- a été reporté d'une année.

0220.3099.00	Prestations en faveur du personnel	Comptes 23	Budget 23	Variation
		3 364.58	12 500.00	-9 135.42

Ce compte vise à couvrir les frais tels que cadeaux de naissance, annonces mortuaires, y compris fleurs et souper du personnel. En 2023, il y a eu moins d'évènements qu'estimés et une partie des montants prévus pour le repas du personnel a été imputée au compte 0120.3099.00 (environ Fr. 500.-).

0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	Comptes 23	Budget 23	Variation
		441.55	31 500.00	- 31 058.45

L'écart important est dû au Projet o365 planifié finalement pour 2024. L'achat de licences Office a été mis en standby.

0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique	Comptes 23	Budget 23	Variation
		106 676.87	210 055.00	- 103 378.13

L'écart au budget de Fr. 103'378.- est consécutif à : l'implémentation et la migration du système HRM vers HR Café, qui ont été réagendées pour 2024, le paramétrage de certains modules ainsi que l'intégration des liens Citizen vers DigiFR également reportés à 2024 (coût total : Fr. 51'000.-), l'abandon du nouveau site web pour Fr. 40 000.-, le non-renouvellement de certaines licences informatiques et l'arrêt ou la réaffectation vers d'autres comptes de certaines prestations.

0220.4210.00	Emoluments administratifs	Comptes 23	Budget 23	Variation
		29 350.20	23 000.00	+6 350.20

Nous notons une amélioration de +27.6% des revenus budgétisés sous ce poste. Les mouvements de population et les inscriptions des nouveaux citoyens sont toujours en augmentation, ce qui explique cette évolution positive.

0220.4250.00	Ventes marchandises et appareils	Comptes 23	Budget 23	Variation
		14 223.15	0.00	+14 223.15

Aucune rubrique n'avait été prévue au budget 2023. Il s'agit ici des ventes d'ordinateurs (anciens) au personnel communal.

0290.3144.00	Entretien des bâtiments	Comptes 23	Budget 23	Variation
		51 925.78	78 500.00	-26 574.22

Les charges 2023 sont inférieures aux prévisions budgétaires de plus de Fr. 26'000.-. Les travaux de raccordement au CAD – envisagés au budget - n'ont pas été réalisés en 2023 suite à des retards de Groupe E Celsius (Fr. 35'000.-). Le montant des travaux de raccordement n'a pas encore été facturé et les travaux pas encore totalement réalisés à ce jour. Par ailleurs, il a été nécessaire de réaliser quelques aménagements de postes de travail pour les nouveaux collaborateurs entrés en fonction durant l'année pour environ Fr. 5'000.- et procéder à une intervention sur le bâtiment de la halle édilitaire suite à un dégât d'eau d'environ Fr. 5'000.-.

1. ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE

1110.3112.00	Frais d'uniformes et d'équipement	Comptes 23	Budget 23	Variation
		6 129.00	2 000.00	+4 129.00

Ces frais sont liés à l'engagement d'un chef de poste (uniforme et équipement personnel complet).

1110.3130.00	Prestations de services de tiers police	Comptes 23	Budget 23	Variation
		72 261.25	600.00	+71 661.25

Frais liés à la convention avec l'ACoPol pour les prestations de missions de police communale pour pallier l'indisponibilité temporaire des agents communaux.

1110.3132.00	Honoraires de conseillers externes, experts,	Comptes 23	Budget 23	Variation
	spécialistes			
		561.70	0.00	+561.70

Mandat d'expertise en lien avec la police communale (non budgétisé).

1400.3132.00	Honoraires juridiques, experts, avis de droit	Comptes 23	Budget 23	Variation
		4 869.50	14 000.00	-9 130.50

Moins de frais que prévus selon la nature et l'avancement des dossiers ouverts. Certains frais d'expertise ont été ventilés dans d'autres comptes en application des normes MCH2.

1400.3132.01	Participation aux frais de fonctionnement des	Comptes 23	Budget 23	Variation
	curatelles			
		510 514.00	492 660.00	+17 854.00

Selon les informations du Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine, un solde de Fr. 13'558.- devait nous être rétrocédé à fin 2022. Lors de l'établissement des comptes 2022 de ce service, il s'est avéré finalement qu'un montant de Fr. 4'296.- devait encore être acquitté par la commune de Marly. Ce montant a été déduit des acomptes 2023. Dès lors, l'écart de Fr. 17'854.- correspond à Fr. 13'558.- plus le montant de Fr. 4'296.-.

1400.4210.45	Emoluments communaux permis de construire	Comptes 23	Budget 23	Variation
		29 382.00	21 500.00	+7 882.00

Plus d'autorisations de construire ou de modifier des bâtiments privés ont été délivrées que prévues au budget. Par contre ce poste est en diminution en regard des comptes 2022 de Fr. 7'567.-.

1500.3612.02	Versement à RSS / taxe non pompier facturée	Comptes 23	Budget 23	Variation
		260 000.00	190 000.00	+70 000.00

Le montant de Fr. 260'000.- correspond à l'acompte prévisionnel payé au Réseau Santé Sarine pour les taxes 2023. Il est supérieur aux prévisions budgétaires 2023. Dès le 1^{er} janvier 2023, le Règlement sur la taxe d'exemption (RTaxe) du Réseau Santé Sarine est entré en vigueur. La facturation pour l'année 2023 a été établie en début d'année 2024.

1500.4200.00	Taxes non-pompiers	Comptes 23	Budget 23	Variation
		347 224.65	190 000.00	+157 224.65

Le total de Fr. 347'224.65 figurant dans les comptes 2023 correspond à la facturation de la taxe non-pompier 2022 (selon l'ancien règlement), en augmentation aux comptes 2022 de Fr. 15'886.75.

1610.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	Comptes 23	Budget 23	Variation
		22 893.50	34 250.00	- 11 356.50

Les dépenses enregistrées sur ce poste ont été inférieures aux prévisions budgétaires mais restent stables par rapport à 2022 de Fr. 23'722.85.

1620.3690.00	Autres charges de transfert (fonds PC)	Comptes 23	Budget 23	Variation
		200 517.10	0.00	+200 517.10

Ce poste enregistre, en 2023, le versement du solde du fonds de protection civile au Service de la sécurité civile et militaire, ceci du fait que la gestion du fonds de contributions de remplacement des places protégées incombe au canton depuis 2012. Conformément à l'article 5, alinéa 5 de la loi du 6 décembre 2012 modifiant la loi cantonale sur la protection civile, le solde résiduel des fonds communaux est rapatrié à partir du 1^{er} janvier 2023 dans le fonds cantonal. Dès lors, dès le 1^{er} janvier 2023, le canton financera tous les paiements prévus par la règlementation du fonds de contributions de remplacement.

1620.4501.00	Prélèvements sur le fonds PC	Comptes 23	Budget 23	Variation
		200 517.10	0.00	+200 517.10

Il s'agit là de la contrepartie du versement ci-dessus mentionné par la dissolution de la réserve constituée à Marly pour la PC (compte 20910.00 du bilan « Taxe compensatoires pour locaux de la protection civile »). De cette manière, le compte de résultat n'est pas influencé.

2. FORMATION

Les charges liées 2110.3611.00 et 2120.3611.00 « Participations aux dépenses cantonales (traitement du personnel enseignant) » correspondent à peu de choses près au budget 2023 avec un dépassement du budget total de Fr. 30'038.60 sur un montant total budgétisé de Fr. 3'320'045.- et représentant une progression de 0.90%. En regard de l'exercice 2022, nous notons une progression de ces charges de Fr. 163'485.- (+5.1%).

La participation à l'Ecole régionale alémanique Fribourg ERAF (2120.3614.00) est en progression de Fr. 86'677.85 par rapport au budget 2023, mais de plus de 107'500.- par rapport à 2022.

La participation de Marly à l'Association du Cycle d'orientation Sarine-Campagne et Haut-Lac (2130.3612.00) est en diminution de Fr. 67'379.- par rapport au budget 2023. Nous notons également une baisse de ces dépenses en regard des comptes 2022 pour Fr. 36'695.-.

2170.3120.02	Frais de chauffage des bâtiments scolaires	Comptes 23	Budget 23	Variation
		271 664.70	286 370.00	-14 705.30

Des dépenses pour les travaux de raccordement au CAD (Grand-Pré) avaient été inscrits au budget 2023 à hauteur de Fr. 47'500.-. Ceux-ci ont été réalisés et payés directement par le CO mais la refacturation pour notre participation nous parviendra directement du CO et n'interviendra qu'en juillet 2024 en principe. Par contre, la hausse du prix des copeaux d'énergie pour le CAD communal restreint l'écart positif au budget (budget : Fr. 35'000.-; dépenses 2023 : Fr. 48'883.-).

2170.3144.00	Entretien et réfection des biens immobiliers	Comptes 23	Budget 23	Variation
		119 014.80	85 000.00	+34 014.80

Diverses réparations imprévues (réparation comptoir à boissons aux Epinettes 4, réparation des gradins de la salle de gymnastique, de stores à Grand-Pré) expliquent l'écart au budget 2023 ainsi que le changement d'un tableau électrique à la salle omnisport et la réparation des douches à la halle de gymnastique.

2170.4472.00	Location de salles (bâtiments scolaires)	Comptes 23	Budget 23	Variation
		150 744.60	130 000.00	+20 744.60

Une amélioration des entrées sur ce compte est enregistrée par rapport aux prévisions budgétaires (+15.9%) dépassant également le montant de l'exercice précédent de Fr. 5'794.-.

2186.3105.00	Achat produits alimentaires	Comptes 23	Budget 23	Variation
		100 564.68	85 000.00	+15 564.68

L'augmentation croissante du nombre d'enfants ainsi que l'augmentation des coûts des produits de base influencent ce poste. Une augmentation par rapport à l'exercice 2022 est également constatée à hauteur de Fr. 17'184.- (+20.6%).

2186.3130.30	Prestations de services de tiers	Comptes 23	Budget 23	Variation
		55 230.40	40 000.00	+15 230.40

Les prestations sont fournies par « De toutes nos forces ». Une augmentation aux comptes 2022 de Fr. 17'030.est constatée. L'écart au budget 2023 est quant à lui consécutif au nombre d'enfants en progression, avec ainsi l'augmentation des prestations à fournir, et aux remplacements effectués pour la cuisine.

2186.4260.00	Participation des parents aux unités AES	Comptes 23	Budget 23	Variation
		382 303.90	300 000.00	+82 303.90

L'augmentation enregistrée, autant en regard du budget 2023 qu'aux comptes 2022 (+Fr. 70'426.-), est évidemment due à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis et par conséquent des participations des parents.

2186.4260.01	Participation des parents aux repas	Comptes 23	Budget 23	Variation
·		138 071.50	135 000.00	+3 071.50

L'écart au budget est insignifiant mais l'augmentation par rapport à 2022 représente un montant de Fr. 14'040.ou +11.3%.

2186.4631.00	Subvention cantonale structure AES	Comptes 23	Budget 23	Variation
		36 672.95	25 000.00	+11 672.95

La progression du nombre d'enfants (ci-avant mentionnée) engendre également une croissance des subventions octroyées par le Canton.

2195.3130.00	Transports scolaires	Comptes 23	Budget 23	Variation
		84 435.75	77 000.00	7 435.75

Les coûts de transports des prestataires ont augmenté, d'où un écart de +Fr. 7'435.75.

2196.3100.00	Matériel de bureau et fournitures scolaires	Comptes 23	Budget 23	Variation
		7 822.90	18 000.00	-10 177.10

Le budget de cette rubrique a été maîtrisé mais était supérieur aux dépenses effectives 2023. Par rapport à l'exercice 2022, une augmentation de ces dépenses (+Fr. 1'873.-) est toutefois notée.

2196.3113.00	Acquisition de matériel informatique	Comptes 23	Budget 23	Variation
		9 922 20	3 500.00	+6 422.20

L'ouverture d'une classe supplémentaire sur le site de Cité a nécessité l'acquisition de cinq nouvelles machines (Mackbook air) non budgétisées.

2196.3171.02	Excursions et camps	Comptes 23	Budget 23	Variation
		91 067.10	80 000.00	+11 067.10

L'augmentation des coûts des locations et de transports ainsi que celle du nombre d'enfants expliquent l'écart aux prévisions budgétaires. Cependant, en regard des comptes 2022, nous notons une diminution de ces dépenses de Fr. 14'029.-.

3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS

3210.3612.00	Participation de Marly à Bibliothèque	Comptes 23	Budget 23	Variation
	intercommunale			
		180 601.75	264 430.00	-83 828.25

La participation communale aux frais de la bibliothèque intercommunale dépend des charges et revenus figurant sous chapitre 3216 Bibliothèque intercommunale. L'écart au budget 2023 est notamment dû aux variations (comptes-budgets au niveau des salaires). Par contre, la différence aux comptes 2022 de notre participation communale est favorable et s'élève à Fr. 8'897.78. Ainsi, sous la rubrique 3216, les comptes 2023 présentent des charges inférieures aux comptes 2022 de Fr. 3'782.98 et des revenus supérieurs de Fr. 4'425.30 représentant ainsi une diminution de la charge pour les communes-membres de Fr. 8'208.28 (cf. 3216.4612.00).

3410.3120.02	Frais de chauffage centre sportif	Comptes 23	Budget 23	Variation
		13 007.90	23 500.00	-10 492.10

Le budget 2023 envisageait, entre autre, l'acquisition de pellets pour un montant de Fr. 17'000.-. Ces achats 2023 ne se sont élevés qu'à Fr. 11'620.-.

3410.3140.00	Entretien	et	réfection	des	installations	Comptes 23	Budget 23	Variation
	sportives extérieures							
						60 114.70	50 000.00	+10 114.70

Trois réparations d'éclairage pour plus de Fr. 13'500.- non prévisibles grèvent ce compte en 2023.

3410.3635.00	Participation à Marly Piscine SA	Comptes 23	Budget 23	Variation
		395 122.60	300 000.00	+95 122.60

Le déficit d'exploitation de la piscine, supérieur aux prévisions, est expliqué par la hausse du coût des énergies, la hausse des intérêts hypothécaires et la détermination de la stratégie des amortissements.

En application de l'article 6 des statuts de Marly Piscine SA, les actionnaires supportent le déficit d'exploitation de la société **proportionnellement à leur participation au capital-actions**. La commune, étant détentrice de 75% du capital-actions, supporte ainsi le montant inscrit aux comptes, à savoir Fr. 395'122.60 (le déficit total s'élevant à Fr. 526'830.14).

3421.3170.00	Frais des actions Marly Sympa	Comptes 23	Budget 23	Variation
		611.90	8 500.00	-7 888.10

Cette rubrique concerne les activités mises en place dans le cadre du projet Marly Sympa. La différence de Fr. 7'888.10 s'explique par le fait que, durant l'année 2023, le secteur de la Cohésion sociale était en réflexion sur une reprise ou non du projet et, dans ce contexte, aucune action sympa n'a été organisée.

3422.3102.00	Frais de publicité, visibilité, imprimés, flyers	Comptes 23	Budget 23	Variation
		4 768.75	1 500.00	+3 268.75

Cette rubrique concerne les divers frais liés à la communication (mandat d'une agence de graphisme, impressions flyers + affiches, etc.). La différence de Fr. 3'268.75 s'explique par le fait qu'en 2022, lors de la planification du budget 2023, le projet de développer un programme imprimé avec les activités et les projets de Marly pour tous via une agence de graphisme et une imprimerie n'existait pas. Ce projet s'inscrit dans la nouvelle politique de cohésion sociale de la commune, son développement et ainsi que sa communication.

3422.3130.40	Prestations de services de tiers	Comptes 23	Budget 23	Variation
		8 298.30	0.00	+8 298.30

Cette nouvelle rubrique intègre, dès 2023, les traitements des civilistes engagés. Ceux-ci figuraient auparavant sous le poste « 3422.3010.00 Salaire du personnel cohésion sociale » mais doivent être séparés de ce poste puisqu'il ne s'agit à proprement parler pas de personnel communal.

3422.3170.00	Frais activités Cohésion sociale	Comptes 23	Budget 23	Variation
		13 053.72	7 700.00	+5 353.72

Cette rubrique concerne toutes les activités et projets "tout public" mis en place par Marly pour tous. La différence de Fr. 5'353.72 s'explique par le fait qu'un projet est né courant 2023 entre les secteurs de la Cohésion sociale et de l'Edilité et espaces verts pour la réalisation d'un sapin de Noël pour la commune de Marly. Ce projet a été soumis au Conseil communal et validé en date du 22 août 2023. Un crédit extraordinaire de Fr. 5'100.- a également été validé par le Conseil communal.

3422.4250.00	Ventes de marchandises et de biens meubles en	Comptes 23	Budget 23	Variation
	tout genre			
		4 647.60	0.00	+4 647.60

Il s'agit d'un nouveau compte ouvert (non budgétisé) pour y intégrer diverses ventes de marchandises (cf. également ci-après).

3422.4636.00	Remboursements des organisations privées à	Comptes 23	Budget 23	Variation
	but non lucratif			
		3 481.00	7 700.00	- 4 219.00

Cette rubrique concerne des remboursements de diverses organisations. Il était prévu de recevoir un montant de Fr. 7'700.- pour l'année 2023. Cependant, une nouvelle rubrique comptable s'est ajoutée en 2023 et une partie des rentrées financières ont été comptabilisées dans la rubrique comptable « 3422.4250.00 Ventes de marchandises et de biens meubles » en tout genre où un montant de Fr. 4'647.60 a été enregistré.

3424.3010.00	Salaires du personnel communal parcs publics	Comptes 23	Budget 23	Variation
		383 577.68	0.00	+ 383 577.68

Il s'agit d'une nouvelle rubrique, tout comme celles qui suivent et qui concernent les traitements du personnel (3424.3042.20/ 3424.3050.00/3424.3052.00/3424.3053.00/3424.3055.00). Ces nouvelles répartitions ont été nécessaires pour ventiler correctement les salaires du personnel de l'édilité qui étaient auparavant enregistrés essentiellement sous le chapitre des routes (cf. explications page 7, 6150.3010.00 Salaire du personnel Edilité).

4. SANTE

4120.3631.00	Participation au subvention frais	Comptes 23	Budget 23	Variation
	accompagnement personnes âgées			
		1 452 382.35	1 470 190.00	-17 807.65

En réalité, les dépenses 2023 liées au subventionnement des frais d'accompagnement des personnes âgées se montent à Fr. 1'539'352.90, soit un dépassement de Fr. 69'162.90 par rapport au budget. Cette augmentation a pu être compensée à la suite d'un remboursement de Fr. 86'970.55 conformément au décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la prise en charge des mesures financières COVID-19 des surcoûts des EMS et des soins à domicile du 13.10.2023 (ROF 2023_088). En regard des comptes 2022, nous notons une augmentation (sans le remboursement précité) de Fr. 137'914.60 (+9.8%).

4210.3636.01	Animations seniors	Comptes 23	Budget 23	Variation
		14 597.55	20 000.00	-5 402.45

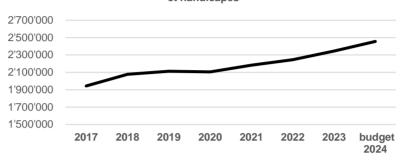
Cette rubrique comporte la subvention au groupe Anim'Aînés, la distribution d'une pièce de boulangerie aux seniors pour leur anniversaire, ainsi que des activités pour seniors. L'écart au budget s'explique par le fait que les séances de lecture à la carte n'ont pas pu être organisées, faute d'entente avec le prestataire et qu'une seule conférence a été réalisée pour une rémunération modique et que la salle a été mise à disposition gratuitement.

5. PREVOYANCE SOCIALE

5230.3631.00	Part. cantonale aide instit. spécialisées et	Comptes 23	Budget 23	Variation
	handicapés			
		2 345 351.25	2 299 835.00	+45 516.25

Le montant effectif des charges de cette rubrique présente un écart de Fr. 45'516.25, soit une progression de 1.98%. En comparaison aux comptes 2022, nous constatons une augmentation de ces dépenses à hauteur de Fr. 99'934.05, soit +4.45%.

Evolution 2017-2024 : Part. cant. aide institutions spécialisées et handicapés



5310.3637.00	Cotisations AVS - personnes sans activité	Comptes 23	Budget 23	Variation
	lucrative			
		32 720.40	24 000.00	+8 720.40

En 2023, la commune a pris en charge les cotisations AVS pour personnes sans activité lucrative de 92 habitants alors que la moyenne des cinq dernières années était de 73 habitants. Ces demandes de prise en charge émanent essentiellement du service social de Caritas. Les situations plus nombreuses suivies par ce service expliquent cette différence de dépenses de Fr. 8'720.40 en 2023 par rapport au budget.

5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative	Comptes 23	Budget 23	Variation
		43 660 50	55 830.00	-12 169.50

Nous notons à satisfaction une baisse de ces dépenses en 2023, autant par rapport aux comptes 2022 (- Fr. 7'974.-) qu'en regard du budget 2023 : -Fr. 12'169.50 (-21.8%). Pour 2023, il s'agit du montant le moins élevé depuis 2017 (Fr. 61'912.-).

5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	Comptes 23	Budget 23	Variation
	Charges totales	1 579 458.55	1 656 095.00	-76 636.45
	Charges sans les charges salariales	450 709.68	453 550.00	-2 840.32

Les charges globales sans les charges salariales ont été maîtrisées et présentent un écart positif au budget. Les charges salaries ont quant à elles également été moins importantes que prévues au budget (-Fr. 73'796.13). Par rapport à l'exercice 2022, nous notons par contre une progression (charges totales) pour Fr. 51'822.79.

5451.4260.00	Participations des parents	Comptes 23	Budget 23	Variation
		562 652.20	570 000.00	-7 347.80

La participation des parents est en dessous des prévisions budgétaires de Fr. 7'347.80. En regard des comptes annuels de l'exercice précédent, celle-ci accuse une progression de +Fr. 52'500.- (+10.3%). Elle correspond évidemment au nombre plus élevé d'enfants accueillis ainsi que de l'évolution des revenus des parents concernés.

5590.3631.00	Contribution des communes Fonds cantonal de l'emploi	Comptes 23	Budget 23	Variation
		159 026.00	141 085.00	+17 941.00

En 2023, les communes contribuent au fonds cantonal de l'emploi à raison de Fr. 18.50 par habitant. La contribution 2022 se montait à Fr. 17.- par habitant. Cette augmentation, de même que l'augmentation de la population marlinoise (+297 habitants), expliquent le montant supplémentaire de Fr. 17'941.- par rapport au montant proposé au budget 2023 et aux comptes 2022 également.

5720.3637.00	Aide matérielle, MIS (brut)	Comptes 23	Budget 23	Variation
		2 862 538.45	3 000 000.00	-137 461.55

Comme en 2022, le taux d'aide sociale continue d'être en recul suite à la reprise de la croissance économique et la situation favorable sur le marché du travail. Certains signes portent à croire que cette baisse est due également au non-recours à l'aide sociale des personnes étrangères, par crainte de perdre leur titre de séjour ou d'une rétrogradation de leur autorisation d'établissement. Les dépenses liées à l'aide sociale versée en 2023 ainsi que le nombre de dossiers suivis sont similaires à l'année 2022. En regard des comptes annuels 2022, nous notons cependant une augmentation de ces charges à hauteur de Fr. 98'574.- ou +3.56%.

5720.3637.10	Frais de fonctionnement organisateurs MIS	Comptes 23	Budget 23	Variation
		63 178.00	115 000.00	- 51 822.00

Ce montant dépend du type et du nombre de mesures d'insertion (MIS) mises en place dans le but de réinsérer les bénéficiaires de l'aide sociale. Leurs coûts et leurs durées peuvent varier selon les objectifs à atteindre. En 2023, 24 personnes ont pu bénéficier d'une mesure d'insertion (27 en 2022 / 26 en 2021). Une baisse de ces charges est notée entre 2022 et 2023 : - Fr. 31'417.- (-33.2%).

5720.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurance	Comptes 23	Budget 23	Variation
		1 223 809.70	900 000.00	+323 809.70

Cette année est, encore une fois, une année extraordinaire en ce qui concerne les montants rétrocédés au service social suite à des avances sur prestations d'autres assurances ou remboursements de dettes. Ainsi en 2023, le montant total des remboursements s'élève à Fr 1'223'809.70. En 2023, le service social a ainsi pu récupérer Fr. 255'957.55 (Fr. 345'806.- en 2022) d'avances sur les rentes de l'assurance-invalidité, Fr. 113'142.- (Fr. 85'830.00 en 2022) d'avances sur les pensions alimentaires , Fr. 175'372.- (Fr. 137'000.- en 2022) d'avances sur les prestations complémentaires, Fr. 108'358.55 (Fr. 91'350.- en 2022) d'avances sur les allocations familiales et Fr. 113'394.- (Fr. 56'710.- en 2022) d'avances sur les rentes LPP et finalement Fr. 100'695.- sur les bourses d'études. De plus 48 (42 en 2022) personnes remboursent régulièrement leurs dettes par le versement de mensualités allant de Fr. 20.- à Fr. 100.- pour un total de Fr. 63'704.70 (Fr. 49'446.- en 2022).

5720.4611.00	Récupération d'aide sociale du canton	Comptes 23	Budget 23	Variation
		665 273.10	700 000.00	-34 726.90

Ce poste est à mettre en relation avec la rubrique 5720.3637.00 (Aide matérielle brute) et 5720.4260.00 (Remboursements de tiers et assurances). Il s'agit du montant d'aide sociale nette à charge du canton qui est remboursé au Service social de Marly. Par rapport aux comptes annuels 2022 (Fr. 587'528.-), cette rubrique affiche une progression de recettes de plus de Fr. 77'000.- ou +13.2%.

5790.3158.00	Contrat de maintenance informatique	Comptes 23	Budget 23	Variation
		12 303.65	18 600.00	-6 296.35

Une restructuration des prestations de support pour le logiciel Kiss a permis de réduire les charges en 2023.

5791.3101.01	Achat matériel d'exploitation et fournitures diverses	Comptes 23	Budget 23	Variation
		7 354.34	12 500.00	-5 145.66

En 2023, les travaux du PITSC ont requis moins d'achat de marchandises, les entretiens d'espaces verts ayant pris l'ascendant sur les activités de menuiserie. Ces frais ont également été diminués suite à l'abandon de la pose de bacs à géraniums le long de la route cantonale.

5791.3130.40	Prestations de services de tiers PITSC	Comptes 23	Budget 23	Variation
		5 483.00	0.00	+5 483.00

Il s'agit d'un nouveau poste comptable pour les traitements des civilistes engagés au PITSC comme sous rubrique 3422.3130.40 Prestations de services de tiers (sous cohésion sociale).

5791.4240.00	Location du matériel à des tiers	Comptes 23	Budget 23	Variation
		8 279.75	2 500.00	+5 779.75

La location du matériel de fête est désormais une activité phare du PITSC. Les revenus engendrés augmentent d'année en année suite à la reprise des événements de cohésion sociale, soit Fr. 8'279.75 en 2023 et Fr. 6'291.20 en 2022.

5791.4637.00	Sponsoring et dons / Marly Mobile	Comptes 23	Budget 23	Variation
		6 000.00	2 000.00	+4 000.00

Suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour l'activité de la Marly Mobile, la Banque Raiffeisen Marly-Cousimbert a accepté de renouveler son sponsoring pour une période de 3 ans.

6. TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

6150.3119.00	Achat de poubelles requin	Comptes 23	Budget 23	Variation
		4 378.90	7 000.00	-2 621.10

L'achat de trois poubelles était envisagé au budget 2023 pour Fr. 7'000.-. Seules deux ont pu être livrées suite à un problème de stock, d'où un montant inférieur au budget.

6150.3132.00	Frais d'études et d'expertises	Comptes 23	Budget 23	Variation
		67 842.15	75 130.00	-7 287.85

Les prestations des ingénieurs civils n'ont débuté que fin novembre 2023 (mandat documentation ouvrages d'art et expertise, expertise Route de la Gérine), ce qui veut dire que le 80% des prestations seront réalisées en 2024. Le montant n'a pas non plus été planifié en 2024 car en-dehors des périodes de budgets. Le dépassement sera justifié ainsi.

6150.3141.00	Entretien des routes	Comptes 23	Budget 23	Variation
		130 914.97	110 000.00	+20 914.97

Deux virages ont été refaits à la route de Chésalles pour plus de Fr. 24'000.- après constat de problèmes de sécurité, ceci suite à des glissades de motos.

6150.3141.02	Entretien signalisations et marquages	Comptes 23	Budget 23	Variation
		13 552.30	37 250.00	-23 697.70

Les travaux d'entretien des signalisations et des marquages effectués durant l'exercice ont été, à satisfaction, contenus en regard du budget 2023. Cette diminution des charges est également constatée en regard des comptes annuels 2022 (-Fr. 16'064.-).

6150.3151.00	Frais de véhicules et de machines (entretien et	Comptes 23	Budget 23	Variation
	réparation)			
		75 834.40	47 500.00	+28 334.40

Diverses réparations importantes sur les véhicules ont été nécessaires grevant ainsi le budget 2023. Le budget tenait compte des achats de matériel ou pièces nécessaires à l'entretien ainsi qu'un montant de Fr. 35'000.-seulement pour l'entretien du parc des véhicules et machines. Cela s'est avéré largement insuffisant en fonction des réparations qui ont dû être réalisées.

6155.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	Comptes 23	Budget 23	Variation
		0.00	6 000.00	-6 000.00

Le budget 2023 prévoyait l'achat d'un vélo supplémentaire pour les agents de stationnement. Aucune acquisition n'a été réalisée en 2023, cette dépense ayant été effectuée en 2022.

6155.3132.00	Concept de stationnement et modération trafic	Comptes 23	Budget 23	Variation
		0.00	4 000.00	-4 000.00

Les remplacements de totems accidentés étaient envisagés pour Fr. 4'000.- au budget. Il n'y a eu, en 2023, aucun incident à réparer.

6155.4240.00	Revenus des horodateurs	Comptes 23	Budget 23	Variation
		131 880.57	50 000.00	+81 880.57

Le résultat des revenus est nettement en-dessus des espérances budgétaires 2023 avec un écart positif de Fr. 57'861.51. Par rapport à l'exercice 2022 (Fr. 57'861.51) cela représente une progression de Fr. 74'019.-.

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7101.3105.00	Achat d'eau pour revente	Comptes 23	Budget 23	Variation
		25 813.97	33 000.00	-7 186.03

Un été 2023 moins chaud a permis d'économiser sur ce poste puisque la consommation était également moindre.

7101.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	Comptes 23	Budget 23	Variation
		65 257.60	70 000.00	-4 742.40

Le montant du budget est difficile à estimer puisque celui-ci dépend de la météo (un été chaud entraîne plus de pompage et ainsi plus de consommation électrique). Comme l'été 2023 a été moins chaud, il y a économie budgétaire.

7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	Comptes 23	Budget 23	Variation
		14 393.50	11 700.00	+2 693.50

Des analyses supplémentaires ont dû être réalisées en 2023 en raison des fortes pluies d'automne. Par rapport aux comptes 2022, l'écart s'élève à Fr. 4'090.-.

7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	Comptes 23	Budget 23	Variation
		194 136.54	180 000.00	+14 136.54

En 2023, un nombre plus important de grandes réparations sur le réseau communal ont été nécessaires. Une grande partie de ces réparations de fuites ont permis de diminuer de moitié les pertes annuelles d'eau sur le réseau.

7101.3612.00	Participation a régionale (CEFR	aux frais EN)	de	l'association	Comptes 23	Budget 23	Variation
					9 096.00	14 000.00	-4 904.00

En 2023, ce poste n'intègre que la contribution effective 2023 au CEFREN. Le résultat du CEFREN étant positif pour 2022, aucune participation n'a été demandée sur le déficit (qui aurait été mis à charge de l'exercice 2023). En 2022, le résultat de ce poste incluait une participation au déficit 2021 du CEFREN de Fr. 1'586.-).

7101.4240.02	0.02 Taxes d'utilisation (vente d'eau)		Budget 23	Variation
		593 614.30	575 000.00	+18 614.30

Une augmentation de la population marlinoise et des fournitures d'eau à la piscine justifie la progression aux comptes 2022 de Fr. 45'437.- (+8.3%).

7201.3143.00	Entretien des infrastructures	Comptes 23	Budget 23	Variation
		78 298.82	82 500.00	-4 201.18

Les comptes sont légèrement en dessous des prévisions budgétaires (5.1%) ; les charges ont été maîtrisées. En regard des comptes 2022, un écart positif est également noté pour Fr. 9'388.-.

7201.3158.00	Contrat de maintenance informatique	Comptes 23	Budget 23	Variation
		0.00	2 000.00	-2 000.00

Aucune maintenance informatique n'a été nécessaire en 2023.

7201.3612.00	Participation aux régionale (AIGN)	frais	de	l'association	Comptes 23	Budget 23	Variation
					712 014.10	777 815.00	-65 800.90

Les comptes 2023 de l'AIGN affichent un excédent de charges d'exploitation de Fr. 1'004'238.43 (HTVA) dont Marly doit participer à hauteur de 39.73% représentant un montant de Fr. 398'983.95. L'excédent de charges financières s'élève à Fr. 601'981.23 (HTVA) (part de Marly : Fr. 239'167.10). Ainsi les charges totales pour la participation de Marly se montent à Fr. 638'151.07. A ce montant s'ajoute la taxe de financement des mesures d'élimination de Fr. 73'863.05. En regard des comptes 2022, nous constatons une augmentation de notre participation aux frais pour Fr. 43'629.52.

7201.4240.01	Taxe de base	Comptes 23	Budget 23	Variation
		977 523.35	865 000.00	+112 523.35

De nouvelles facturations ont été établies suite à constructions résidentielles (MIC) influence positivement ces recettes.

7201.4240.02	Taxe d'utilisation	Comptes 23	Budget 23	Variation
		758 223.50	748 000.00	+10 223.50

En regard des comptes 2022 (Fr. 686'92.20), nous notons une progression de ces recettes à hauteur de Fr. 71'321.-.

7301.3111.00	Achat de machines, containers, véhicules, outils	Comptes 23	Budget 23	Variation
		4 801.85	7 300.00	-2 498.15

Des problèmes quant à la fourniture de cylindres et de clés n'ont pas permis les achats budgétisés donc moins de dépenses.

7301.3130.00	Frais de transport	Comptes 23	Budget 23	Variation
		331 076.90	345 000.00	-13 923.10

Ces charges sont inférieures aux prévisions budgétaires 2023 mais en augmentation de Fr. 51'106.64 en regard des comptes 2022 (Fr. 279'970.26).

7301.3130.01	Frais d'élimination des déchets	Comptes 23	Budget 23	Variation
		322 078.55	337 000.00	-14 921.45

L'écart au budget de Fr. 14'921.45 représente 4.43%. En regard des comptes 2022, celui-ci n'est que de Fr. 1'275.-.

7301.3151.00	Frais d'entretien des installations enterrées	Comptes 23	Budget 23	Variation
		306.00	20 000.00	-19 694.00

Les entretiens pour 2023 ont été offert pour la première année de réel fonctionnement.

7301.4240.00	Taxe de base	Comptes 23	Budget 23	Variation
		474 953.95	420 000.00	+54 953.95

En regard aux prévisions budgétaires, nous notons une amélioration de ces recettes pour Fr. 54'953.95. Par rapport aux comptes de l'exercice 2022, une augmentation de Fr. 25'255.- est constatée. Comme pour l'exercice 2022, le fait que de nouvelles constructions aient eu lieu en 2023 provoque également une facturation plus grande de la taxe de base sur les déchets - établie, conformément au règlement en vigueur, en fonction des logements (ménage ou bureau), soit par logement jusqu'à 4 pièces à Fr. 100.- et, par logement de plus de 4 pièces, à Fr. 130.-.

7301.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre	Comptes 23	Budget 23	Variation
	du compte FSEC			
		66 256.71	0.00	+66 256.71

Les chapitres environnementaux devant être autofinancés par des taxes, ils doivent être équilibrés à raison de 100% pour l'eau potable et les eaux usées, **au minimum à 70% pour les déchets**. Un éventuel excédent du chapitre doit être attribué au financement pour l'équilibre du compte (FSEC) par le compte par nature 3510. Ce financement spécial également inscrit au bilan peut alors être utilisé pour d'éventuels déficits, par prélèvement par le compte par nature 4510. En 2023, le total des charges du chapitre environnemental « 7301 Gestion des déchets » s'élève à Fr. 973'423.56 et les revenus à Fr. 907'166.85, l'écart négatif de Fr. 66'256.71, conformément aux directives MCH2 ci-avant précisées (Directive 13/2022, Scom), a été **prélevé** au financement spécial.

7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	Comptes 23	Budget 23	Variation
		23 328.60	22 000.00	+1 328.60

Le budget 2023 a été maîtrisé et contenu. En regard des comptes 2022, nous notons une baisse de ces dépenses pour Fr. 30'629.-.

7410.4632.00	Subventions	Comptes 23	Budget 23	Variation
		17 857.25	0.00	+17 857.25

Aucune subvention budgétisée en 2023 car difficile à prévoir. Un montant a tout de même été porté au budget 2024 (Fr. 38'000.-). Ce poste enregistre, en 2023, la subvention du service de l'environnement pour les entretiens des cours d'eau de l'année 2022.

7690.3132.01	Investigations sites pollués	Comptes 23	Budget 23	Variation
		9 536.20	16 160.00	-6 623.80

Des prestations n'ont pas été réalisées et reportées. Chaque étape de réalisation de prestations est dépendante de validations par le Service de l'environnement.

7710.3612.00	Participation communale au cercle d'inhumation	Comptes 23	Budget 23	Variation
		39 295.12	45 293.00	-5 997.88

La participation de Marly au Cercle d'inhumation dépend des charges et revenus enregistrés dans l'exercice sous chapitre 7716 Cercle d'inhumation. Les projections budgétaires sont difficiles à établir précisément (nombre de décès dans l'année et autres frais y relatifs comme les frais de fossoyage). Les charges du chapitre 7716 sont supérieures au budget pour Fr. 93'446.97 et les revenus pour Fr. 53'137.00. Ainsi la participation de Marly augmente également proportionnellement à la population sur un excédent de charges de Fr. 40'309.97. En 2022, ce poste affichait une participation de Fr. 36'861.69 sur excédent de charges de 38'700.29.

7716.3101.00	Frais de marbrerie	Comptes 23	Budget 23	Variation
		24 941.18	50,000.00	-25 058.82

Moins de demandes ont été enregistrées en 2023 sur ce poste dont le montant du budget avait été reconsidéré en fonction des résultats 2022 (Fr. 46'929.75). Cette diminution de demandes se retrouve sous rubrique « 7716.4240.02 Refacturation des urnes et émoluments de placement » en terme de recettes.

7716.3143.00	Frais d'entretien et de fossoyage	Comptes 23	Budget 23	Variation
		8 509.20	20 000.00	-11 490.80

Moins d'entretien effectué en 2023 et le matériel de sécurité pour la creuse des tombes n'étant pas livrable à temps a été reporté sur 2024.

7716.4240.02	Refacturation des urnes et émoluments de placement	Comptes 23	Budget 23	Variation
		35 787.00	61 000.00	-25 213.00

Cf. commentaire ci-dessus pour le poste 7716.3101.00. L'écart aux comptes 2022 n'est que de -Fr. 4 586.75.

7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	Comptes 23	Budget 23	Variation
		41 543.70	48 470.00	-6 926.70

Pas de prestations d'avocats réalisées car d'autres analyses d'urbanistes sont en cours. A noter qu'un montant estimé de Fr. 35'000.- pour des prestations d'urbaniste (PAD route de Fribourg) ont été mis à charge de cet exercice mais ne nous ont pas encore été facturées. Par rapport à 2022, ces dépenses ont toutefois augmenté de Fr. 4'869.-.

7900.3132.03	Honoraires et frais cadastraux	Comptes 23	Budget 23	Variation
		35 439.95	23 900.00	+11 539.95

L'écart au budget 2023 est dû à des frais de rétablissements de points limites qui n'avaient pas été budgétisés car non connus.

8. ECONOMIE PUBLIQUE

Aucun commentaire particulier n'est apporté sous cette rubrique au vu des faibles écarts dans les différents comptes de ce chapitre (charges effectives Fr. 178'682.35 pour charges budgétisées de Fr. 186'730.-).

8	Economie publique	Comptes 23	Budget 23	Variation
		178 682.35	186 73000	-8 047.65
Les écarts princip	aux aux budgets sont répertoriés sous les postes :			
8110.3130.00	Cotisations (figure désormais sous la rubrique	0.00	300.00	-300.00
	« 0220.3130.03 Cotisations aux associations			
	services généraux »)			
8500.3612.00	Part. à l'association régionale de la Sarine (ARS)	23 188.30	26 480.00	-3 291.70
8500.3612.90	Part. à l'association régionale promotion économique (Agglo)	33 657.30	38 175.00	-4 517.70

9. FINANCES ET IMPÔTS

9100.3130.30	Frais de poursuites	Comptes 23	Budget 23	Variation
		53 557.71	.0.00	+53 557.71

Ce nouveau poste concerne les frais de poursuites répartis par secteurs. (cf. explications sous rubrique 0210.3130.30 Frais de poursuites).

9100.3130.40	Prestations de services de tiers	Comptes 23	Budget 23	Variation
		7 352.45	.0.00	+7 352.45

Cette nouvelle rubrique enregistre les frais de la société de recouvrement Helveticum quant aux dossiers remis.

9100.3180.00	Réévaluations sur créances	Comptes 23	Budget 23	Variation
		-1 435 000.00	.0.00	-1435 000.00

Ce poste intègre les variations des ducroires : service du feu et autres créances pour Fr. 100'000.-, impôts fonciers pour Fr. 135'000.- et impôts pour Fr. 1'200'000.-. Les postes « ducroire » ont diminué du fait de l'annulation (par pertes sur créances effectives) des divers actes de défaut de biens, notamment dans les postes débiteurs.

9100.31	81.00	Pertes sur créances effectives	Comptes 23	Budget 23	Variation
			1 810 413.40	350 000.00	+1 460 413.40

Ce poste intègre les variations des ducroires : service du feu et autres créances pour Fr. 100'000.-, impôts fonciers pour Fr. 135'000.- et impôts pour Fr. 1'200'000.-. Les postes « ducroire » ont diminué du fait de l'annulation (par pertes sur créances effectives) des divers actes de défaut de biens notamment dans les postes débiteurs. Par rapport aux prévisions budgétaires, un écart de Fr. 1'460'413.40 est enregistré. En regard des comptes de l'exercice précédent, une augmentation de ces charges figure pour Fr. 1'098'621.-. A noter que les pertes ont été réparties sur les différentes fonctions comptables afin d'impacter correctement les comptes selon ci-après.

	Total nature 3181	1'964'136.61
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	1'810'413.40
7301.3181.00	Pertes sur créances effectives	5'311.28
7201.3181.00	Pertes sur créances effectives	284.69
7101.3181.00	Pertes sur créances effectives	152.39
1500.3181.00	Pertes sur créances effectives	96'258.35
1110.3181.00	Pertes sur créances effectives	10'900.70
0220.3181.00	Pertes sur créances effectives	40'815.80

9100.4000.00	Impôt sur le revenu des PP – année fiscale	Comptes 23	Budget 23	Variation
		18 099 778.90	18 500 000.00	-400 221.10

L'estimation des impôts 2023, qui seront à facturer en 2024, a été établie sur la base des dernières données (facturations) de l'année 2021 : Fr. 16'245'000.- avec une progression envisagée entre 2021 et 2022 de 2% (taux retenu par le SCC dans ses estimations) et une augmentation de 1.3% (idem SCC) entre 2022 et 2023. Une adaptation à la progression de la population a également été retenue (population 2021 : 8'299 hab./ 2022 : 8'596/2023 : 8'945, chiffre alors disponible pour les estimations). La population résidente permanente effective selon le contrôle des habitants est de 9'060 habitants à fin 2023. Le budget 2023 a été estimé sur la base des dernières statistiques fiscales connues (à savoir l'année fiscale 2020) ou facturations effectives réalisées et en tenant compte des progressions envisagées par le Service cantonal des contributions (SCC). Il a également été pris en considération l'évolution de la population marlinoise qui varie de manière significative ces prochaines années.

Ainsi, le montant du **budget** de l'impôt sur le revenu a été établi comme suit :

	Progression		Progression		Progression	Population	
Cote communale	SCC		SCC		SCC	Evolution	
2020	2020-2021	2021	2021-2022	2022	2022-2023	(Fr. 2'003/hab)	2023
	0.40%		2.00%		1.30%		
16'473'265	65'893	16'647'348	330'783	17'869'731	220'716	400'710	18'491'157
						Budget 2023	18'500'000

9100.4000.10	Impôt sur le revenu des PP – années précédentes	Comptes 23	Budget 23	Variation
		-1 957 237.95	0.00	- 1 957 237.95

Ce poste intègre les facturations ou rectifications d'impôt sur le revenu pour les périodes antérieures à l'année fiscale 2023. Il comprend des facturations pour : 2015-2020 pour Fr. 37'976.25, 2021 pour Fr. -1'286'014.35 (facturation et écarts sur estimations) ainsi que Fr. -709'199.85 pour 2022 (facturation et écarts). Il faut noter qu'en 2022, ce poste laissait apparaître un chiffre de + Fr. 1'142'816.15. Les prévisions sur les impôts 2021 à percevoir était surestimées.

9100.4000.20	Rappel d'impôts sur le revenu des PP	Comptes 23	Budget 23	Variation
		10 475.20	95 000.00	-84 524.80

Difficile à prévoir au budget, ce poste contient les facturations établies suite à des rappels d'impôts du canton selon l'article 192 LICD qui précise que « Lorsque des moyens de preuve ou des faits jusque-là inconnus de l'autorité fiscale lui permettent d'établir qu'une taxation n'a pas été effectuée, alors qu'elle aurait dû l'être, ou qu'une taxation entrée en force est incomplète ou qu'une taxation non effectuée ou incomplète est due à un crime ou à un délit commis contre l'autorité fiscale, cette dernière procède au rappel de l'impôt qui n'a pas été perçu, y compris les intérêts moratoires ». Par rapport à l'exercice 2022, la diminution est moins élevée (Fr. 11'438.-).

9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital	Comptes 23	Budget 23	Variation
		445 090.30	400 000.00	+45 090.30

Par rapport aux comptes annuels 2022, nous constatons une baisse de ces revenus à raison de Fr. 225'282.15. En regard des prévisions 2023, une croissance de Fr. 45'090.30.- est notée. Le budget 2023 a été chiffré à Fr. 400'000.- seulement, étant précisé la diminution du barème de l'impôt sur les prestations en capital, décidée par le Grand Conseil, qui engendrera une diminution de 40% des recettes de l'impôt cantonal de base selon les indications du SCC. Les chiffres effectifs sont, à satisfaction, au-dessus des prévisions.

9100.4001.00	Impôt sur la fortune PP – année fiscale	Comptes 23	Budget 23	Variation
		1 940 496.45	1 980 000.00	-39 503.55

Le montant retenu pour les comptes 2023 (estimation à facturer en 2023) s'élève à Fr. 1'940'000.-, soit les facturations effectives 2021 pour Fr. 1'948'195.- avec diminution de 11.6% entre 2021 et 2022 et une progression de 4.5% entre les années 2022 et 2023, suivant ainsi les taux proposés par le SCC. Il a été également tenu compte de l'évolution de la population légale entre ces années (2021 : 8 299 hab./2022 : 8 596 hab./2023 :8'945). Finalement, c'est un montant estimé et retenu de Fr. 1'940'000.- qui est enregistré dans les comptes (avec des facturations effectuées en 2023 pour Fr. 496.45).

9100.4000.71	Impôts sur le revenu PP cat. 308 - années précédentes	Comptes 23	Budget 23	Variation
		134 274.70	0.00	+134 274.70

Il s'agit d'une nouvelle rubrique comptable (exigences MCH2). Ce poste, tout comme la rubrique « 9100.4001.71 Impôts sur la fortune PP cat. 308 - années précédentes » enregistre les recettes de la catégorie 308 des personnes physiques soumises à l'impôt à la source antérieurement qui obtiennent le permis C la première année (à l'impôt ordinaire les années suivantes). Ces rentrées figurent dans les statistiques SCC annuelles.

9100.4001.10	Impôt sur la fortune PP – années précédentes	Comptes 23	Budget 23	Variation
		145 765.65	0.00	+145 765.65

Ce poste comprend (1) les facturations pour les années 2016 à 2020 pour Fr. 3'402.45; (2) les facturations pour 2021 (Fr. 692'866.95.-) ainsi que les estimations 2021 (- Fr. 668'000.-) et (3) les facturations déjà établies pour 2022 (Fr. 1'071'496.25.-) ainsi que l'écart sur les estimations annuelles 2022 pour - Fr. 954'000.-.

9100.4001.20	Rappel d'impôts sur la fortune des PP	Comptes 23	Budget 23	Variation
		28 516.05	140 000.00	-111 483.95

Comme sous rubrique 9100.4000.20, l'estimation budgétaire est difficile à effectuer. En regard des comptes 2022, l'écart s'élève à seulement Fr. 5'326.-.

9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des PM – année fiscale	Comptes 23	Budget 23	Variation
		1 127 000.00	780 000.00	+347 000.00

L'impôt sur le bénéfice de l'année 2023 a été estimé (aux comptes) sur la base des dernières données facturées (2021 : Fr. 1'095'073.-) avec une progression de 0% entre les années 2021 et 2022 puis une croissance retenue (SCC) de 3% entre 2022 et 2023 (+Fr. 32'850.-). Ainsi, le montant inscrit à titre de rentrées 2023 estimé s'élève à Fr. 1'127'000.-. Une progression aux comptes 2022 (Fr. 815'000.-) de Fr. 312'000.- est constatée.

9100.4010.10	Impôt sur le bénéfice des PM - années	Comptes 23	Budget 23	Variation
	précédentes			
		620 361.95	0.00	+620 361.95

L'impôt sur le bénéfice des années précédentes contient +Fr. 49'115.80 de facturations pour les années 2018 à 2020, pour 2021 un montant de +291'174.40 (facturations et écarts sur estimatifs) et pour 2022 : +Fr. 280'071.75 (facturations et écarts sur estimations).

9100.4011.00	Impôt sur le capital des PM – année fiscale	Comptes 23	Budget 23	Variation
		863 822.30	790 000.00	+73 822.30

L'estimation du montant à facturer en 2024 *pour l'exercice fiscal 2023* a été réalisée sur la base de l'effectif facturé pour l'impôt sur le capital (Fr. 863'763.-). Le SCC préconise un taux d'évolution nul entre les années 2021 et 2022, tout comme entre 2022 et 2023. Ces taux ont été appliqués et retenus. Dès lors, une estimation de rentrées 2023 de Fr. 863'700.- est enregistrée sur ce poste avec un montant déjà facturé de Fr. 122.30 (2023).

9100.4011.10	Impôt	sur	le	capital	des	PM-années	Comptes 23	Budget 23	Variation
	précéd	entes							
							143 084.90	0	+143 084.90

Ce poste comprend (1) les facturations pour les années 2015 à 2020 pour –Fr. 3'300.45; (2) les facturations pour 2021 (+Fr. 837'676.50) ainsi que les estimations 2021 (-Fr. 765'000.-) et (3) les facturations déjà établies pour 2022 (Fr. 33'708.85) ainsi que l'écart sur les estimations annuelles 2022 pour +Fr. 40'000.-. Par rapport à l'exercice précédent, nous notons une augmentation de Fr. 922'662.-.

9101.4021.00	Contribution immobilière année fiscale	Comptes 23	Budget 23	Variation
		4 042 375.90	3 920 000.00	+122 375.90

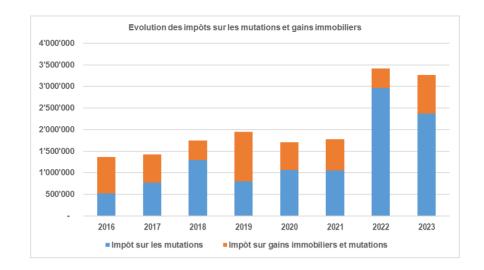
Basé sur la facturation 2022 effectuée (Fr. 3'803'000.-) et d'une progression retenue de 3% (Fr. 115'000.-), le budget affichait ainsi un total de recettes de Fr. 3'920'000.-. L'effectif 2023 affiche un meilleur résultat pour Fr. 122'376.-.

9101.4022.00	Impôt gains immobiliers et plus-value	Comptes 23	Budget 23	Variation
		889 090.85	670 000.00	+219 090.85

En regard aux comptes 2022 (Fr. 448'589.70), nous relevons une progression de Fr. 440'501.15 (+98.2%). L'écart entre les prévisions 2023 et l'effectif s'élève à Fr. 219'090.- ou +32.7%.

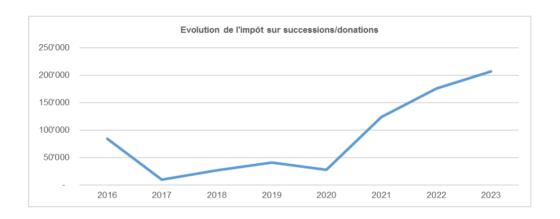
9101.4023.00	Impôt sur les mutations	Comptes 23	Budget 23	Variation
		2 371 285.30	1 050 000.00	+1 321 285.30

Les prévisions 2023 ont été, par prudence, portées à un montant de Fr. 1'050'000.- (augmentation en fonction des résultats 2022). En regard des comptes 2022, nous constatons une diminution de ces recettes pour un montant de Fr. 591'592.-. Notons encore que le budget 2024 a été augmenté en conséquence des rentrées (en cours 2023) de cette rubrique pour atteindre Fr. 1'100'000.-.



9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations	Comptes 23	Budget 23	Variation
		206 921.25	50 000.00	+156 921.25

En regard des comptes annuels précédents, l'augmentation de ces recettes s'élève à Fr. 30'690.-. Toujours difficile à estimer au budget (dépend de successions donc de décès ou donations), ce poste varie considérablement d'année en année.



9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du	Comptes 23	Budget 23	Variation
	patrimoine administratif (PA)			
		103 454.60	0.00	0.00

Pour rappel, une fois la réévaluation réalisée, chaque collectivité locale a constitué une réserve de retraitement dans le compte 29500 Réserve de retraitement — Patrimoine administratif, autres. Ce compte est destiné à neutraliser les charges de réamortissement conséquentes à la reconstitution de la valeur résiduelle des immobilisations, pour les 10 premières années MCH2. Les biens ayant encore une valeur résiduelle après 10 ans génèreront dès la 11ème année un amortissement comptable jusqu'au terme de leur durée d'utilisation théorique. Le Conseil communal a opté pour dissoudre de façon strictement linéaire la réserve de retraitement, à savoir un montant annuel de Fr. 103'454.60 (de 2022 à 2031). Ce prélèvement est effectué par le crédit du compte « 9900.4895.00 Prélèvement sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif ». Il est précisé que certains terrains avaient été, au début 2022, réévalués à leur prix d'acquisition ; cela a généré une réserve. Comme il n'y a aucun amortissement sur les terrains, la réévaluation doit être dissoute, au plus tard 10 ans après la réévaluation, soit au 31.12.2031 (Fr. 432'348.91).

Comparaisons des comptes annuels de résultats 2023 - 2022

Autant le Conseil communal peut se réjouir de l'exercice 2023 pratiquement à l'équilibre, autant il estime nécessaire, aussi en raison de l'augmentation des charges de plus de 3 millions de francs entre 2023 et 2022, d'avoir un œil avisé sur les écarts principaux concernant les comptes cités en titre et d'en souligner les raisons.

Le résultat global des natures 3 et 4 affiche les montants suivants :

	2023	2022	Ecarts
Charges (nature 3)	51'499'678	48'342'687	3'156'991
Revenus (nature 4)	51'381'898	48'539'166	2'842'732
Résultat net			+314'259

L'augmentation nette de Fr. 314'259.- peut être considérée comme satisfaisante. Cependant, et sous l'angle financier et pour être transparent, il est utile de rappeler l'évolution de certains comptes entre 2022 et 2023.

Charges

Nature 30 - Charges du personnel

- Les salaires du personnel administratif et d'exploitation (nature 301) ont augmenté de Fr. 498'117.-.
- Les cotisations patronales (nature 305) augmentent logiquement en fonction de la masse salariale (+Fr. 106'010.-).
- Autres charges du personnel (nature 309) en augmentation de Fr. 15'316.- dont une dizaine de milliers de francs dépensés en plus pour la formation et le perfectionnement du personnel.

Nature 31 - Charges de biens et services / autres charges d'exploitation

Ce compte intègre une multitude de sous comptes de natures très diverses si bien que nous allons nous arrêter sur les écarts les plus significatifs. Globalement, le compte 31 augmente en 2023 de Fr. 526'175.- par rapport à l'exercice 2022. A noter que les charges de matériel et de marchandises (nature 310) sont en régression de Fr. 6'872.-. Seuls les frais de publication et d'annonces (+ Fr. 12'098.-) et les charges inhérentes aux denrées alimentaires augmentent (+ Fr. 15'696.-). Pour ces dernières, l'explication tient à l'augmentation du nombre d'enfants à la crèche respectivement à l'AES.

Nature 311 - Immobilisations ne pouvant être portés à l'actif

Ce compte augmente de Fr. 38'557.-. L'achat d'un véhicule pour le PITSC de près de Fr. 40'000.- ainsi que divers travaux, respectivement réparations d'environ Fr. 15'000.- sont les dépenses principales, mais « compensées » par une économie faite au niveau de l'informatique de Fr. 20'529.-.

Nature 312 – Alimentation et éliminations bien-fonds PA (patrimoine administratif)

Il est intéressant de constater que les dépenses énergétiques sont pratiquement les mêmes qu'en 2022.

Nature 313 - Prestations de service et honoraires

Ce compte augmente de manière importante en 2023 (en regard à 2022) dont l'écart s'élève à Fr. 441'358.-. Les raisons essentielles sont les suivantes :

- Les prestations de services de tiers augmentent de Fr. 169'498.-, notamment celles concernant l'ACOPOL, police intercommunale à laquelle la commune de Marly a dû recourir en raison de l'absence de nos agents de police en arrêt maladie de longue durée (+Fr. 47'000.-) et de la société « De toutes nos forces » (AES + Fr. 17'030.-);
- Surplus de dépenses pour les transports de déchets de Fr. 51'107.-;
- Dépense supplémentaire de Fr. 31'919.- dans le cadre du sport scolaire facultatif;
- o Frais de poursuites pour le service du feu : +Fr. 9'835.-;

- Les dépenses inhérentes aux honoraires de conseillers externes augmentent de Fr. 216'709.-. La part importante concerne le service des curatelles dont l'augmentation s'élève à Fr. 120'723.-, de même que des honoraires liées aux routes communales pour un montant de Fr. 67'842.- (nouvelle dépense en 2023 mise au budget);
- Les charges de l'informatique augmentent de Fr. 53'210.- essentiellement liées aux services généraux de la commune.

Nature 314 - Réfection et entretiens courants

Ce compte fait ressortir une augmentation de Fr. 152'825.- par rapport à 2022. Les explications sont les suivantes :

- Près de Fr. 20'000.- supplémentaires pour l'entretien des installations sportives, les parcs et zones de verdure ainsi que les chemins pédestres;
- Fr. 27'000.- supplémentaires pour les routes communales, mais « économies » de Fr. 16'000.- pour les signalisations et marquages de ces routes et de Fr. 4'000.- inhérents à l'éclairage public ;
- o Diminution de plus de Fr. 30'000.- pour l'entretien des ruisseaux par des tiers ;
- o + Fr. 92'000.- pour l'entretien du réseau d'eau ;
- o + Fr. 67'000.- pour l'entretien des bâtiments communaux.

Nature 315 - Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (+Fr. 66'715.-)

- Frais de véhicules et autres machines inhérents aux routes communales : +Fr. 22'000.-
- Contrats de maintenance informatique, globalement : + Fr. 42'000.-.

Nature 316 - Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation

Les loyers de la crèche et du service technique ont augmentés en 2023 de l'ordre de Fr. 55'931.-.

Nature 317 - Dédommagements

Réduction de l'ordre de Fr. 29'000.- pour divers frais de déplacement et autres frais (promenades scolaires et excursions et camp : - Fr. 16'124.-).

Nature 40 Revenus fiscaux

Nous notons une amélioration de ces revenus de Fr. 760'629.-.

Nature 400 Impôts directs personnes physiques

L'écart négatif entre 2022 et 2023 de Fr. 2'232'344.- est dû à la correction d'estimations faites pour les exercices précédents.

Nature 401 Impôts directs personnes morales

Nous notons au niveau des personnes morales une forte amélioration des revenus pour Fr. 3'181'207.-.

Nature 4023 Droits de mutation et de timbre

Même si ce revenu particulier diminue de Fr. 591'593.- par rapport à 2022, le résultat de l'exercice avec un revenu de Fr. 2'371'285.- peut être considéré comme très satisfaisant.

Nature 42 Taxes et redevances

Cette nature augmente globalement entre 2022 et 2023 de Fr. 610'246.-. Nous mentionnons les éléments suivants :

- Revenus des horodateurs en amélioration de Fr. 74'019.-. Il est précisé que les revenus provenant des amendes de police n'augmentent que de Fr. 5'863.- (Fr. 56'215.- en 2023 contre Fr. 50'352.- en 2022).
- o Taxes d'utilisation (ventes d'eau) +Fr. 45'437.-
- o Taxes d'utilisation pour les eaux usées +Fr. 71'321.-
- o Taxes de base eaux usées +Fr. 164'664.-

- o Taxes de base inhérente à la gestion des déchets +Fr. 25'255.-
- o Taxes au sac (SACCO) +Fr. 17'288.-
- o Ventes d'énergie liées au chauffage à distance +Fr. 68'958.-

Nature 4260 Remboursements et participations de tiers

Ce compte s'améliore globalement de Fr. 135'314.- dont les éléments suivants sont à relever :

- Participation des parents aux unités AES +Fr. 70'426.-
- Participation des parents à la crèche +Fr. 52'499.-
- Participation des parents aux repas servis à l'AES +Fr. 14'041.-

Nature 44 Revenus financiers

A noter que les revenus financiers augmentent sensiblement en 2023 dont l'écart s'élève à Fr. 380'408.-.

Conclusions et perspectives

- Globalement, les charges sont maîtrisées en 2023. Le Conseil communal s'engage ces prochaines années à maintenir ce cap. Il n'a en revanche aucune emprise sur la progression des charges de transfert (anciennement charges liées), ces dernières étant également influencées par la forte augmentation du nombre d'habitants.
- 2. En raison de la démographie galopante que connaît la commune de Marly, le programme d'investissement demeure conséquent, même si le Conseil communal en a réduit la voilure d'ici 2028, en priorisant les investissements indispensables à réaliser. Une hausse du coefficient d'impôt a toutefois dû être décidée afin de pouvoir financer les nouvelles infrastructures à réaliser.
- 3. Le manque récurrent de liquidités oblige la commune à procéder régulièrement à des emprunts bancaires augmentant par voie de conséquence la dette de la commune qui est à surveiller comme le lait sur le feu.
- 4. L'arrivée massive de nouveaux habitants respectivement de contribuables doit apporter à la commune de Marly, à moyen et long terme, des rentrées fiscales supplémentaires relativement importantes, ceci en particulier au niveau du revenu des personnes physiques.
- 5. La construction de nombreuses nouvelles habitations a un effet positif sur la contribution immobilière, mais encore pendant quelques années sur l'impôt lié aux droits de mutation.

En restant à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez lui poser, le Conseil communal vous invite à approuver les comptes 2023 tels qu'ils vous sont présentés.

	AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
Le Syndic		Le Secrétaire
Christophe Mailla	rd	Nicolas Gex